

édito

n°16 / été 2026

À l'invitation du Département de Seine-et-Marne et de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, la MDPH a participé, aux côtés de nombreux partenaires, à la Conférence territoriale de l'autonomie organisée le 2 juillet dernier. Cette rencontre marque une nouvelle étape dans le déploiement du Service public départemental de l'autonomie (SPDA), avec la mise en place d'une gouvernance partagée et d'une feuille de route commune. Les prochains mois seront consacrés à des travaux collectifs auxquels la MDPH prendra toute sa part, aux côtés de l'ensemble des acteurs du territoire, afin de renforcer la coordination de nos actions au service des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leurs proches. En attendant, je vous souhaite un très bel été.



Armelle Rousselot
directrice de la MDPH

actus

Sur la notif'

Evolution des décisions d'orientation EANM

Une orientation EANM (établissement d'accueil non médicalisé) peut être valable :

- pour un foyer de vie (FV) uniquement si la notification de décision désigne un FV
- pour un foyer d'hébergement (FH) uniquement si la notification de décision désigne un FH.
- pour un FV et un FH dès lors que la notification de décision désigne un FV et un FH.

L'enjeu est de permettre à la MDPH de notifier de manière précise vers un FV, un FH ou un foyer d'accueil polyvalent lorsqu'elle a les informations lui permettant de cibler la réponse.

Elle vise également à laisser une plus grande souplesse pour permettre une logique de parcours (ex. un travailleur ESAT accueilli en FH avec projet de retraite à venir et relai prévu vers un FV) dans un souci de simplification des démarches et de fluidité des parcours.

Nouveau

Le guide « Accompagner le parcours des 16-20 ans »

Sur décision de la CDAPH, "l'amendement Creton" permet à une personne en situation de handicap de rester temporairement dans son établissement médico-social d'origine, afin d'éviter une rupture de parcours. Cela concerne les jeunes de 20 ans accueillis en établissement pour enfants disposant d'une autorisation d'accueil pour les jeunes jusqu'à 20 ans. Pour accompagner ces jeunes en amont, la MDPH a édité un dépliant. **Sur mdph77.fr, rubrique Guides pratiques**



Horaires d'accueil de la MDPH en juillet

La MDPH accueillera le public :

- **dans ses locaux, uniquement le matin**, du lundi au vendredi de 9h à 12h30.
- **par téléphone au 01 64 19 11 40 uniquement l'après-midi**, du lundi au jeudi de 13h30 et 17h, et le vendredi de 13h30 à 16h.

Des formulaires de contact sont disponibles sur mdph77.fr, rubrique « Contactez-nous ».

Afin d'aider les Seine-et-Marnais en situation de handicap à comprendre leurs droits et l'enjeu de bien remplir leur dossier, la MDPH a mis en place cet hiver un accompagnement spécifique qui se présente sous deux formes, au choix de la personne :

Un rendez-vous individuel avec une conseillère d'accompagnement

Cet échange personnalisé se passe au choix : par téléphone, en visio ou dans nos locaux. Un créneau d'une heure est réservé à la personne mais le rendez-vous peut être plus court. La conseillère l'aide à remplir son dossier.

Une réunion d'information

Cette réunion est animée par les deux conseillères d'accompagnement dans nos locaux à Savigny-le-Temple ou en visio. Elle permet de tout comprendre sur le dossier enfants ou adultes : missions de la MDPH, mesures de compensation, circuit du dossier, notification, mise en œuvre des décisions et modes de contacts avec la MDPH...

Prochaines réunions

Dossier adulte :

- **mercredi 16 septembre** de 14h à 16h à la MDPH
- **mercredi 7 octobre** de 10h à 12h en visio

Dossier enfant :

- **mercredi 23 septembre** de 14h à 16h à la MDPH
- **mercredi 14 octobre** de 10h à 12h en visio

Sur inscription : mdph77.fr/fr/mon-1er-dossier-la-mdph-vous-accompagne



En bref

Baptiste Chaboteau

est le nouveau chargé de mission partenaires de la MDPH.

Tél. : 01 64 19 20 69

partenaires@mdph77.fr



Prochaines formations partenaires

Webinaires sur le dossier et les différentes compensations du handicap, formations à la MDPH sur le Dispositif d'orientation permanent, la pair-aidance... Retrouvez notre programme et les modalités de participation sur mdph77.fr, espace partenaires.

L'Unafam à la MDPH un jeudi après-midi par mois

Après le Comité départemental handisport, la MDPH accueille une deuxième permanence d'association. Depuis le 2 juillet, la délégation seine-et-marnaise de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam) reçoit sans inscription les familles. La prochaine permanence aura lieu en août. **En savoir plus sur mdph77.fr**

en savoir +

MDPH de Seine-et-Marne
Mission partenaires
Service Relation aux Usagers
16 rue de l'Aluminium
77543 Savigny-le-Temple Cedex



partenaires@mdph77.fr
mdph77.fr > espace partenaires
Sur LinkedIn : @MDPH de Seine-et-Marne